

**SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION
ET L'ANIMATION DU SITE DE BROUAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 16 février à 10 heures,

Le Comité syndical dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la Maison Champlain sise rue Samuel Champlain, à Brouage, sous la présidence de Madame Catherine DESPREZ, représentant la Présidente du Syndicat mixte.

Date de convocation : 2 février 2026

Nombre des Membres :

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 8

**TELETRANSMIS
AU CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 251704599 - 202602

16-2-2026-07-DE

Accusé de Réception Préfecture

Reçu le : 17/02/2026

Etaient présents ou représentés :

Membres du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Madame Sylvie MARCILLY, Présidente du Syndicat mixte ou sa représentante Madame Catherine DESPREZ	X	X
Monsieur Mickaël VALLET		X
Madame Marie-Christine BUREAU		X
Madame Caroline CAMPODARVE-PUENTE	X	
Madame Véronique ABELIN-DRAPRON		X
Monsieur Christophe SUEUR		X
Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX		X
Madame Anne BRACHET	X	
Monsieur Joël PAPINEAU	X	
Madame Claude BALLOTEAU		X
Monsieur Jean-Marie PETIT	X	
Madame Martine COUSIN	X	
Madame Clotilde DEGORCAS	X	X
Monsieur Régis JOUSSON		
Monsieur Philippe LUTZ	X	

Autres que les Membres du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Monsieur Sylvain POULARD – Payeur départemental	X	
Monsieur Lionel PACAUD – Directeur de l'Office de Tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes	X	

Secrétaire de séance : *Madame BRACHET*

Objet : Bâtiments de la Halle aux vivres et Tonnellerie - remplacement des chaudières à gaz par une chaudière à granulés bois : plan de financement et demande de subvention au titre du Fonds Chaleur

Considérant que le Syndicat mixte a sollicité la Mission Energie du Département de la Charente-Maritime afin :

- d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments existants du site, tout en tenant compte des aspects patrimoine et architecture ;

- de remplacer les chaudières gaz propane existantes ;
- d'étudier le recours à une production de chaleur renouvelable et prendre part à la démarche départementale de développer les énergies renouvelables thermiques.

Considérant qu'au vu du diagnostic thermique et des solutions énergétiques étudiées, il conviendrait de remplacer les chaudières à gaz propane par une chaudière à granulés bois, desservant les bâtiments de la Halle aux vivres et de la Tonnellerie, propriété de la Commune de Marennes-Hiers-Brouage, mis à disposition du Syndicat mixte, dans le cadre de ses missions définies aux statuts ;

Considérant l'estimation financière de cette opération à 134 300 €HT,

Considérant le plan de financement prévisionnel de cet aménagement ;

POSTE	DEPENSES HT	RECETTES	
		Source	Montant
Honoraires Bureau de contrôle, SPS, diagnostic amiante	2 800 €	Syndicat mixte	96 876 €
Enlèvement cuve gaz propane enterrée	1 500 €	Commune de Marennes-Hiers-Brouage	15 000 €
Travaux remplacement chaudière	130 000 €	Fonds Chaleur – Ademe CCRt	22 424 €
Total HT	134 300 €	Total	134 300 €

Après en avoir délibéré,

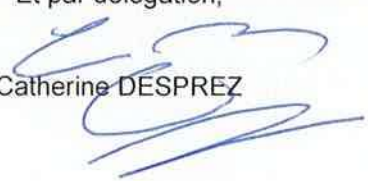
Le Comité syndical :

DECIDE

- d'approuver le plan de financement prévisionnel pour le remplacement des chaudières à gaz propane par une chaudière à granulés bois,
- d'autoriser la Présidente à solliciter la subvention au titre du Fonds Chaleur, géré par Département de la Charente-Maritime dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt) conclu avec l'ADEME et à signer tout document afférant à cette opération.

Adopté *à l'unanimité*, ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour la Présidente du Syndicat mixte
Et par délégation,


Catherine DESPREZ